

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du LUNDI 1<sup>er</sup>. Avril 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1<sup>er</sup>. Février 1792 pour un an, & au 1<sup>er</sup>. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1<sup>er</sup>. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

## IRLANDE.

*De Dublin. le 12 mars.*

L'IRLANDE vient d'être le théâtre de plusieurs scènes affligeantes. Le 10 de ce mois, un détachement de dragons arrivés la veille à Belfast, parcourut la ville, abattit des enseignes représentant le doct. Franklin & le général Dumouriez, cassa les vitres de plusieurs maisons, mit en pièces les uniformes de volontaires qui se trouvoient dans les boutiques, & maltraita un grand nombre de citoyens : personne n'a perdu la vie ; mais plusieurs hommes ont été blessés dangereusement. Les magistrats se sont conduits avec beaucoup de fermeté, & ont arrêté quatre des principaux auteurs de ces désordres. La plupart de ces dragons étoient ivres ; mais ils ne se seroient pas portés à ces excès, s'ils n'avoient été animés contre les volontaires qui donnent ombrage au ministère.

Les magistrats de la ville se sont rassemblés en comité pour rechercher les causes de ce tumulte. Le général White a donné toute satisfaction à la ville ; il a ôté aux dragons leurs armes, & a promis qu'ils seroient éloignés de la ville le plutôt possible. Si ces troupes avoient été commandées par un homme foible ou mal-intentionné, la paix de l'Irlande pourroit être compromise. Les habitans des villes voisines seroient accourus pour défendre Belfast, & le signal de l'insurrection étoit donné.

## ANGLETERRE.

*Extrait d'une lettre particulière écrite de Londres. le 19 mars.*

Plusieurs régimens de milice sont en mouvement pour se rapprocher des côtes & les défendre de toute insulte. On assure que tous ces régimens seront augmentés de deux compagnies, l'une formée des levés qu'on a faits pour les compagnies indépendantes, & l'autre des levés régimentales.

On écrit d'Edimbourg, en date du 11, que le colonel Montgomeri, le duc de Gordon, sir James Grant & le comte Hoptoun, sont arrivés avec des lettres du gouvernement pour lever quatre régimens destinés à la défense des côtes ; ils porteront le nom des parties de l'Ecosse où ils seront levés.

La cour de justice de la même ville vient de condamner le vénérable Dunn, ministre de Kirkintulloch, à trois mois de prison, pour avoir, le 3 janvier dernier, déchiré quelques pages d'un livre qui contenoit le plan d'une société pour une réforme, en présence des shérifs qui faisoient des recherches pour trouver ce livre.

La cause de la liberté ne perd rien par la retraite d'un certain nombre de membres du club de whigs : la majorité de ces membres *déserteurs* étoient partisans de la guerre contre l'Amérique. Il n'est pas surprenant qu'ils aient tant d'horreur pour la révolution française, & qu'ils se joignent à la coalition des despotes contre la liberté.

La motion de lord Radnor pour prier le roi de ne pas donner des titres qui sont déjà portés par d'autres, étoit très-raisonnable, quoiqu'elle ait été rejetée. Le lord chancelier s'y est opposé, sans doute parce qu'il croit que si le roi continue à donner des titres, comme il l'a fait depuis que M. Pitt est en place, il ne pourra pas en trouver de nouveaux.

Nous avons lieu d'espérer que des sociétés, pour protéger la liberté de la presse, se formeront dans les principales villes du royaume. La souscription ouverte par la société des amis de la liberté de la presse de Londres, a déjà produit une somme considérable. Les *meneurs*, ennemis de ce grand palladium de la liberté britannique, ne parviendront pas à nous l'ôter.

Les travaux se continuent dans nos ports avec une grande activité. Le *Royal Souverain* de 110 canons, & le *Diadème* de 76, sont mis en commission à Plymouth. Le 7 de ce mois, 400 hommes, tirés des compagnies volontaires de nouvelle levée, & trois compagnies d'invalides de 100 hommes chacune, ont dû s'embarquer à Portsmouth pour passer aux îles de Jersey & de Guernesey. Plusieurs vaisseaux de guerre sont à la rade de Spithead, tout prêts à mettre à la voile.

Une escadre commandée par le commodore Thompson, & destinée pour une flotte d'observation, doit être partie pour les Indes Occidentales : le commandant, qui s'est distingué dans la dernière guerre, montera la *Vengeance*, de 74 canons.

Des bâtimens de transport sont partis de Portsmouth pour



aller à Cork, en Irlande, prendre à bord le 69<sup>e</sup>. régiment d'infanterie, & le transporter à la Jamaïque.

PROVINCES-UNIES.

De Maëstricht, le 24 mars.

Le gouvernement hollandais, voulant récompenser le zèle & la bravoure des émigrés qui ont concouru à défendre cette ville, vient de leur offrir du service. On leve en conséquence une légion de volontaires émigrés, qui sera employée pendant toute la guerre, & dont la paie sera de 18 f. de Hollande par jour (environ un écu de France). Les émigrés retirés à Duffeldorf, & dispersés sur les rives du Rhin, accourent en foule pour être employés dans ce nouveau corps, qui montera à plusieurs milliers d'hommes.

Le prince de Cobourg a fait faire une évaluation du total des prises faites sur les Français depuis la rentrée des troupes impériales dans Aix-la-Chapelle. Cela monte, suivant le calcul qu'il a publié, à une vingtaine de millions. On sent bien qu'il y a beaucoup d'exagération. Quant à la perte des hommes, elle a été grande de part & d'autre. Mais le but de nos armées n'en est pas moins rempli, puisque l'évacuation de la Belgique est en partie effectuée, & que certainement le reste ne tiendra pas long-tems. Malgré le penchant très-naturel de faire honneur de ce grand événement à la valeur de nos troupes & à l'habileté de nos généraux, nous ne sommes cependant pas assez idiots ici, pour ne pas convenir en secret qu'il y a une trahison de la part de quelques généraux français.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Extrait d'une lettre d'un des représentans provisoires de la Belgique, datée de Valenciennes, le 27 mars.

J'ai suivi hier mes effets, que très-à-propos j'avois envoyés ici; car dès le soir même du dimanche 24, où les Autrichiens sont rentrés à Bruxelles, la canaille de Mons, (car c'est bien là qu'on peut lui donner ce nom, elle ressemble à celle des cours) a commencé à piller. On a eu beaucoup de peine à dissiper les rassemblemens des furieux; déjà même une partie assez considérable des effets de la commission militaire avoient été enlevés. L'ennemi doit être entré hier soir vers les dix heures à Mons. Nos troupes retirées de cette ville, sont campées du côté de Quiévrain. Quelques bataillons marchent du côté de Lille, sans doute pour rejoindre la grande armée qui est du côté de Tournay. Dumouriez est dans cette dernière ville, à ce qu'on assure positivement. On a pris à Valenciennes la résolution d'arrêter tous les fuyards; on les fait camper à la porte qui conduit à Mons, par compagnies de cent hommes, en attendant les ordres ultérieurs du général.

Nous apprenons ici, mais cependant sans pouvoir l'affirmer, que le corps de nos troupes qui étoit sur la frontière de la Hollande, est revenu sain & sauf à Anvers, avec toute son artillerie & ses bagages; que le général d'Harville a abandonné Namur, & qu'il s'est retiré près de Maubeuge avec les différens corps qu'il a pu réunir des environs de la Meuse. Il paroît toujours que l'intention de Dumouriez est de couvrir la Flandre & de défendre l'Escaut, en attendant les renforts dont il a besoin pour être en mesure avec l'ennemi, & le rechasser aussi promptement qu'il est venu. Je n'ai pas besoin de vous dire combien nous sommes tous affectés de ces revers qu'on peut bien dire imprévus. Cependant ne perdons pas courage; si les troubles intérieurs vers la Loire s'appaisent, comme je le vois dans les papiers publics, si

l'on parvient à dissiper ces rebelles, il ne sera peut-être très-difficile de récupérer nos conquêtes dans le nord, & reporter la liberté.

De Lille, le 28 mars.

Les troupes de la république, sous les ordres du général Dumouriez, établissent un camp sous Tournay, qui s'étend jusques dans les environs de Basieux; il y a déjà un grand nombre d'artillerie. Un autre camp s'est aussi formé entre Ath & Notre-Dame de Halle. L'affaire qui a eu lieu entre Mons & Namur, & qui a duré plus de cinq heures, a été des plus sanglantes; la cavalerie ennemie a été cruellement maltraitée & mise totalement en déroute; le canon l'arme blanche en ont fait tous les frais. Il se confirme que le général Beaulieu y a été dangereusement blessé, en faisant des efforts incroyables pour rallier son monde. On parle d'une autre affaire non moins importante; mais nous ignorons, au moment où nous écrivons, les détails & jusqu'à quel lieu même où elle s'est passée.

On nous mande du camp sous Tournay, en date du 27, que qui suit.

« Nous venons de recevoir la nouvelle de la marche du général Custine sur Liège. Si cela est, nos ennemis se sont tendus eux-mêmes le piège où ils vont être pris; il n'y a plus de porte de derrière pour eux, il faudra qu'ils fasse face de deux côtés; Dieu fait si le but de nos généraux n'est pas de les pousser sur la célèbre plaine de Fontenoy, pour terminer là la campagne & peut-être une guerre meurtrière de laquelle les hommes, tout esclaves qu'ils sont, commencent à se lasser. Effectivement, s'il faut en croire les émissaires qui commencent à nous arriver, un mouvement universel se manifeste dans les camps ennemis, à tel point qu'il n'est plus permis aux soldats de différens corps de s'attrouper, même de se parler; à ceux du même corps de se réunir plus de trois ou quatre; on leur interdit même la faculté de se parler sous la tente; des rondes continuelles, des patrouilles, les punissent sur-le-champ, s'ils osent souffler.

De Paris, le 1<sup>er</sup>. avril.

Notre correspondance avec Bruxelles est interrompue depuis le 23 mars; & ce n'est que par des voies indirectes que nous avons pu annoncer que les Autrichiens étoient entrés dans cette ville dans la soirée du 24. Nous avons appris depuis que le peuple étoit accouru en foule au-devant de l'armée, faisant retentir l'air des *vive l'empereur, vive l'archiduc Charles*. Ce dernier lui est d'autant plus agréable, que son nom rappelle celui de son grand-oncle, qui a gouverné long-tems la Belgique avec douceur. De tous les représentans provisoires, trois ou quatre seulement se sont éloignés: les autres n'ont pas cru devoir fuir, d'après une lettre que l'empereur a écrit au duc d'Ursl, par laquelle il promet de ne pas rechercher ceux qui auroient pris part au nouveau gouvernement. Il s'en faut bien que Liège ait été traité avec autant de ménagement. Là on poursuit à outrance tous ceux qui avoient paru favoriser les Français & adopter leur système, & déjà un procès criminel est intenté contre un imprimeur & un libraire, les sieurs de Saer & Latour. Ce sont les seuls principaux habitans de Liège qui aient été arrêtés; tous les autres ont fui: en sorte que le nombre des émigrés de cette malheureuse ville n'est pas pas moindre de 18 à 20 mille.

M. Bourgoing, ministre de la république à la cour de Madrid, a rendu compte au pouvoir exécutif des dispositions & des forces de l'Espagne pour attaquer la France par mer; mais il a ajouté que nous ne devons pas redouter cette puissance sur terre.

Une p...  
ciennes,  
ville est  
le camp  
mouriez

Les re...  
Les uns...  
Le signe...  
dailon c...  
tant d'un

Une l...  
conseil e...  
que les...  
tément...  
rebelles...  
qui rend...  
quiétude...  
encore d...  
ceux de...  
révoltés...  
dans le...  
Guéran...

Le co...  
ainsi co...  
« Le

convent...  
est esser...  
de cont...  
armées...  
tions so...  
ils vien...  
chefs, a...  
tenter...  
marqu...

Le co...  
aux 48...  
une let...  
inemen...  
men de...  
celles...  
soient

suspect...  
Dora...  
rieres...  
Louis...  
cardina...  
minier...  
leur p...  
une sui...  
de leur...  
santes...  
Rome...  
pour s...  
memb...  
formé.

La f...  
lui der...  
deux l...  
barrier



Une partie de l'armée de Dumouriez est rentrée à Valenciennes, & est cantonnée dans les villes environnantes. D'Harville est campé dans une position très-avantageuse. On relève le camp de Maulde où doit être placée l'avant-garde de Dumouriez; & de là elle soutiendra Tournay.

Les rebelles de la Loire sont presque entièrement dispersés. Les uns ont été fusillés, les autres ont péri sur l'échafaud. Le signe des contre-révolutionnaires étoit une image en médaillon consacrée à la vierge, & entourée de chérubins sortant d'un nuage.

Une lettre de Labourdonnaie, parvenue avant-hier au conseil exécutif, & lue à la convention nationale, annonce que les révoltés ont été entièrement dissipés dans le département de l'Ille & Vilaine. Un rassemblement nombreux de rebelles, cantonné près de Rhédon, au pied d'une montagne qui rendoit leur position très-forte, donnoit encore des inquiétudes; ils ont été attaqués & tués en pièces. Il existe encore quelques troubles dans les départemens qui avoisinent ceux de la Loire inférieure & du Morbihan. On a tué 200 révoltés à Vannes. Labourdonnaie se dispose à faire rentrer dans le devoir les districts de Blin, la Roche-Bernard & Guérande, où les autorités constituées ont été détruites.

#### COMMUNE DE PARIS.

*Suite de la séance du 29 mars.*

Le conseil a reçu une lettre du comité de sûreté générale, ainsi conçue :

« Le comité de sûreté générale & de surveillance de la convention nationale prévient la municipalité de Paris qu'il est essentiel de surveiller à l'entrée de Paris un grand nombre de contre-révolutionnaires revêtus de différens uniformes des armées de la république; que ces hommes, dont les intentions sont très-perfidés, ont de l'or & du numéraire sur eux; ils viennent se rallier à Paris, & arrivent de Lille; leurs chefs, au nombre de 60, seront réunis à Paris. Ils doivent tenter un coup de main contre la convention. Signés, Lamarque, président; Duhem, secrétaire ».

Le conseil a arrêté que copie de cette lettre seroit envoyée aux 48 sections dans le plus bref délai. Le maire y a joint une lettre, où il leur a rappelé que l'opération du département finiroit dans le soir: il les a invités à hâter l'examen des personnes arrêtées sur leur arrondissement, afin que celles contre lesquelles il n'existera aucun motif de soupçon soient promptement relâchées, & les noms des personnes suspectes envoyés promptement au département de police.

Dorat-Cubieres a annoncé au conseil l'arrestation aux barrières de deux personnes qui lui ont paru porter le duc de Louis XVI: elles étoient munies d'un passe-port signé du cardinal de Zélada. Les deux commissaires, nommés pour examiner l'affaire, ont reçu leur déposition. Elles ont argué de leur passe-port, qu'elles n'étoient sorties de Rome que par une suite des persécutions qu'elles y avoient éprouvées à cause de leur patriotisme: mais ces raisons n'ont point paru suffisantes à Dorat-Cubieres, qui a observé que les patriotes de Rome n'avoient pas eu le loisir de remplir tant de formalités pour sortir d'une ville où le sang françois couloit à flots. Ce membre a été nommé commissaire pour un plus ample informé.

*Du 30 mars.*

La section des Invalides a député auprès du conseil, pour lui demander quelle conduite elle devoit tenir à l'égard de deux hussards arrivant de l'armée du Nord, & arrêtés aux barrières: ils n'ont pu exhiber aucun congé, & ont annoncé

l'arrivée à Paris de 60 de leurs camarades. Plusieurs députations sont venues faire des rapports semblables: ces avis, qui sembloient confirmer celui donné hier par le comité de sûreté générale, ont donné lieu à une discussion très-vive. Plusieurs membres ont insisté pour que les barrières continuassent d'être fermées, & que les postes en fussent doublés: ils s'opposoient même à ce qu'au terme de la loi, il fût donné avis à la convention de cette détermination: mais le conseil a cru devoir passer à l'ordre du jour sur cette dernière proposition, & a adopté la première, en arrêtant, 1°. que les postes placés aux barrières continueroient d'inspecter les passe-ports, les laissent passer ou les congés des arrivans & de ceux qui partent; 2°. qu'une force suffisante se porteroit aux barrières, du côté par lequel arrivent les volontaires; 3°. que deux membres se rendroient sur-le-champ à la convention, pour lui faire part du présent arrêté. L'affaire des deux hussards a été renvoyée à l'examen du comité de police.

Toutes ces mesures ont été prises sur le réquisitoire de Chaumet; & le procureur de la commune en a pris occasion de déclamer avec force contre Dumouriez, qu'il a traité d'infâme conspirateur: il a assuré que la correspondance de ce général étoit conçue en termes si insidieux, l'expression de *royaume* y étoit employée avec une telle affectation, qu'il étoit facile d'en conclure que ce *traître* vouloit un roi ou quelque chose qui lui ressemble. Qu'ils sachent, s'est-il écrit avec l'accent de l'indignation, ces généraux qui nous menacent de la royauté, que nous saurons poignarder & les généraux perfides & leurs amis. Chaumet a conclu par proposer que tout le conseil se transportât à la convention pour lui demander le décret d'accusation contre Dumouriez. Dommangeat a combattu l'avis du procureur-syndic: il a observé qu'un corps constitué n'avoit pas le droit d'émettre son vœu sur de pareilles questions; que les ennemis de la commune ne manqueraient pas d'insérer qu'elle vouloit influencer la convention nationale. « Dommangeat, lui a répliqué avec vivacité Chaumet, lorsque vous approchez de la place de Greve, ne voyez-vous pas le drapeau qui flotte sur le faite de la maison commune, & qui avertit les citoyens que la patrie est en danger? Existe-t-il d'autres loix que celles qui peuvent la sauver cette patrie? N'avez-vous pas fait attention que nous étions une commune révolutionnaire, & non une commune soumise à des loix dont la base seroit la paix & le garant? La commune, avant le 10 août, n'a-t-elle pas demandé la déchéance du roi, ce qui est beaucoup plus fort? Chaumet a persisté dans son réquisitoire; & d'après la rédaction proposée par Bucher-René, le conseil a arrêté que demain le conseil-général se transportera en corps à la convention nationale, pour lui témoigner son étonnement de ce que, d'après les faits allégués contre Dumouriez, elle ne l'avoit point encore frappé d'un décret d'accusation.

Cet arrêté n'a pas fermé la discussion sur le compte de ce général. Arthur est monté à la tribune; il a cité un fait qu'il a donné comme certain, & qu'il a dit tenir d'un peintre nommé Langlois: on se rappelle que Dumouriez vint à Paris quelques jours avant le jugement définitif de Louis XVI; ce Langlois se présenta à ce général pour faire son portrait. Un rendez-vous fut donné pour le samedi, l'avant-veille du jour de l'exécution. Dumouriez ne s'y trouva point; il étoit à Clichy. Ce peintre, qui l'attendit deux heures, eut une conversation avec quelques-uns de ses gens, qui parurent au désespoir de la mort de ce monarque, & qui lui assurèrent que le général désespéroit d'arrêter la désorganisation totale de l'armée, si la convention faisoit mettre à exécution l'arrêt qu'elle venoit de prononcer. Le même membre a assuré qu'il existoit une lettre écrite de la main de Louis XVI au duc de Brunswick, & que cette intrigue, filée par quelques membre



de la convention, avoit empêché Dumouriez de détruire entièrement les Prussiens, comme il le pouvoit facilement.

( La suite à demain ).

CONVENTION NATIONALE.

( Présidence du citoyen Jean-de-Bry ).

Supplément à la séance du samedi 30 mars.

Le département de la Loire intérieure & les environs de Brest sont absolument délivrés de la présence des rebelles : un des chefs de la révolte a été pris, jugé, condamné à mort, & exécuté : le conseil exécutif est chargé de faire connaître le nom de ce chef.

L'assemblée décrète ensuite, 1°. que l'exécution de la loi du 2 présent mois, relativement à la suppression des barrières entre le département de Jemmape & celui du Nord, est provisoirement suspendue; 2°. la convention renvoie au conseil exécutif les réclamations formées par les régisseurs des douanes nationales contre le commandant militaire d'Ypres, relativement à l'arrestation du citoyen Cantin, receveur des douanes dans le district d'Hazebrouck, département du Nord, à l'enlèvement de ses registres, & aux voies de fait exercées contre ce citoyen.

Danton demande, par motion d'ordre, que demain un rapport préliminaire soit fait sur les opérations militaires & politiques dans la Belgique; il s'engage à justifier la conduite que les commissaires y ont tenue, & à répondre personnellement à toutes les accusations privées qui pourroient lui être faites. « Citoyens, a-t-il dit, le tems n'est plus où nous pouvions nous accuser réciproquement sans perdre la patrie; il faut nous dire la vérité toute entière; il faut nous expliquer franchement, afin que le peuple sache qu'il n'y a ici ni traités ni conspirateurs. Je ne veux pas que nous puissions nous soupçonner plus long-tems de projets sinistres; car j'ai juré de mourir pour mon pays, & je ne crois pas que rien serve plus activement la cause des rois, que nos divisions intestines ».

Lassource observe que le rapport de Danton ne peut être entendu qu'après la comparution du général Dumouriez. L'observation de Lassource est accueillie; l'on ajourne le rapport de Danton.

Trois députés du peuple souverain de la ville & des communes voisines de Mayence, sont admis dans l'intérieur de la salle; ils remercient la nation françoise de les avoir rendus à la liberté, & sollicitent leur réunion à un peuple dont la nature, les intérêts politiques & commerciaux les firent voisins, alliés & amis; ils offrent en échange de cette confraternité, un territoire riche & populeux, plus de cent communes où le travail & l'industrie ont fixé le séjour de l'abondance & de la prospérité; une ville placée au confluent du Rhin & du Mein, & qui semble faite pour devenir un entrepôt général du commerce de la France avec l'Allemagne; enfin, une place forte, destinée à servir à la république de rempart inexpugnable. Si jamais ces biens leur furent précieux, c'est au moment où ils peuvent les donner pour gars de leur reconnaissance & de leur amitié pour les François. — La réunion est décrétée à l'unanimité, & les députés reçoivent du président l'accolade fraternelle.

Séance du dimanche 31 mars.

Après l'annonce des dons patriotiques, un membre dit qu'un courrier extraordinaire, dépêché de Nantes, vient d'apporter la nouvelle que les révoltés se sont renforcés sur la rive droite de la Loire, & que les patriotes ont besoin de secours très-prompts: dans une des dernières affaires, 85 de

ces derniers ont mis en déroute 3 mille brigands, & leur ont fait 400 prisonniers, qu'on a fusillés; mais les rebelles sont bientôt ralliés, sont revenus en force, & les patriotes ont cédé au nombre. Les rebelles ont des chefs expérimentés & qui connoissent bien le pays; ils font des tranchées, coupent les ponts, & savent même forer les canons encloués; ils ont des piéces de campagne & des canons de 36, qu'ils ont braqués sur les côtes: la frégate *la Perdrix* n'a pu s'approcher, & a été obligée de virer de bord. Le fils du négociant, actuellement à Londres, écrit que les Anglois se préparent à une descente: les révoltés sont disposés à la favoriser; car l'un de leurs cris de ralliement est: *Vivent les Anglois*. — La convention charge le conseil exécutif de faire mettre en croisière toutes les forces maritimes dont il peut disposer. Le ministre de la guerre rendra compte, sous 24 heures, des mesures prises & à prendre.

Les commissaires de la convention & les administrateurs du département de la Loire inférieure, écrivent qu'un bataillon de 800 hommes & quelques détachemens, sont sortis de Nantes pour faire rétablir la communication de cette ville avec Paris. La garde nationale ne peut faire que des fondes dans les environs de Nantes, parce qu'elle est nécessaire de l'intérieur. Renvoyé au comité de défense générale.

La barre s'ouvre aux pétitionnaires: deux officiers du 40<sup>e</sup> régiment d'infanterie dénoncent quelques aristocrates que le régiment, en garnison au Fort-Louis du Rhin, ne veut plus voir à sa tête: le colonel étoit à Coblenze au moment de la promotion. « Puisque les nobles, ajoutent ces officiers, ne peuvent être sincères amis de la révolution, nous devons nous attendre à des revers tant qu'il en existera à la tête de troupes de la république ». La convention prononce la destitution des chefs militaires dénoncés.

Une compagnie de canonniers de la section du Contrat-Social prête serment: elle va aux frontières.

La municipalité de Paris se présente: un membre de la députation prévient l'assemblée que le maire n'a pu venir avec elle, sous le prétexte d'une indisposition; mais que la vraie cause de son refus étoit que l'adresse qu'on alloit soumettre à la convention le concernoit indirectement. Chaumet procureur de la commune, fait lecture de cette adresse.

« Il est tems, y est-il dit, que le glaive de la loi se promène indistinctement sur toutes les têtes coupables. Depuis long-tems l'opinion publique a fait justice d'un général ambitieux; mais le conseil général de la commune, par respect pour l'opinion de la convention, a gardé jusqu'à présent le silence. Aujourd'hui que cet audacieux, ce nouveau Brennus, a mis les intérêts de la patrie dans la balance de l'ambition, qu'un cri d'indignation se fait entendre contre Dumouriez, nous vous demandons justice de cet audacieux, qui veut rabaisser l'autorité nationale.

« Il est tems de venger nos soldats trop long-tems calomniés par lui. Si nous avons éprouvé quelques revers momentanés, ce n'est pas à l'armée qu'il faut les attribuer; elle est composée de François, de républicains; mais les seuls coupables sont les chefs qui la commandent. Pour nous, législateurs, nous offrons nos forces, nos moyens, notre existence pour le bonheur du peuple & le salut de la convention nationale ».

La municipalité est admise aux honneurs de la séance, & l'assemblée ordonne l'impression de l'adresse & l'envoi aux départemens & aux armées.

Séance levée à quatre heures.